

Être notaire

auprès des personnes handicapées et leur famille



Vous intervenez sur les problématiques essentiels de leur vie

- ▶ **Succession** « Comment assurer à notre enfant en situation de handicap les moyens de vivre dignement après notre décès ? »
- ▶ **Revenus et aides sociales** « Quelles sont les conséquences des placements (revenus locatifs, assurance-vie...) SUR les aides sociales dépendantes des ressources (AAH, aide sociale à l'hébergement...) ? »
- ▶ **Donations** « Comment donner à notre enfant handicapé sans défavoriser ses frères et sœurs ? »
- ▶ **Mariage** « Quel régime matrimonial adopter avec un enfant ou un conjoint en situation de handicap ? »
- ▶ **Protection juridique** « Dans le cadre d'une tutelle ou curatelle, quels placements privilégier pour le patrimoine de mon proche en situation de handicap ? »



Quel cadre international ?

« Promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'Homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et promouvoir le respect de leur dignité »

Art. 1er de La Convention des Nations-Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées (2008).



Le rôle des proches aidants

Ils s'occupent quotidiennement d'un parent, d'un enfant, d'un conjoint, d'un frère, ou encore d'un ami... en situation de handicap ou de dépendance. Ils rencontrent eux-mêmes des difficultés physiques, psychologiques et financières, mais ont une expertise très utile.

7 clés

pour bien recevoir et accompagner les personnes handicapées et leur famille



CLÉ N°1 Faites le point sur l'accessibilité de vos locaux

Par **Aurélié BÉZIANE**,
directrice patrimoine, travaux et sécurité de la Fondation OVE

Depuis la loi du 11 février 2005, les établissements recevant du public (ERP), dont font partie les cabinets des professions libérales, doivent être accessibles à tous les types de handicap. Il s'agit de **garantir à un client présentant un handicap une déambulation aisée dans vos locaux et permettant l'accès à l'ensemble des services** (accueil, salle de rendez-vous, sanitaires...).

Le registre public d'accessibilité, document recensant l'intégralité des dispositions prises par l'établissement, permet d'indiquer le niveau d'accessibilité de votre établissement et de définir les modalités d'accueil des personnes en fonction de leur handicap.

CLÉ N°3 Accueillez votre client sans préjugés

Par **Stéphane BENGONO**,
directeur d'un foyer d'accueil médicalisé dans le Val-d'Oise

L'expression d'un handicap peut être variable au cours de la vie d'une personne ou bien d'une personne à une autre. La sclérose en plaques, par exemple, évolue par poussées, avec des périodes de « hauts » et de « bas » sur le plan de la mobilité.

Certains handicaps sont invisibles, mais bien présents, comme après un AVC. En vous enquérant des éléments biographiques de votre client, ne préjugez pas de sa capacité à travailler ou non, avoir un conjoint ou des enfants. Vous pourriez être surpris par d'autres capacités développées pour compenser un handicap.

CLÉ N°2 Présentez-vous en « français facile »

Par **Christelle OKMEKLER**,
directrice d'établissements médico-sociaux dans le Rhône

À destination des personnes déficientes intellectuelles, le français « facile à lire et à comprendre » (ou FALC) utilise des mots simples, des phrases courtes en se limitant aux informations essentielles.

« Je suis notaire, c'est mon métier. Je vous accompagne pour l'achat d'une maison ou encore la transmission des biens des parents aux enfants durant la vie ou après leur mort. Je suis notamment chargé par l'État français de vérifier les papiers officiels liés aux décisions de tous les membres de la famille. C'est très compliqué, mais je suis là pour vous conseiller. »

CLÉ N°4 Adaptez-vous tout au long de la conversation

Par **Yvan REVELLIN**,
directeur d'établissements médico-sociaux dans le Rhône

Votre client en situation de handicap peut être accompagné par un membre de sa famille ou une personne de confiance... mais pensez à bien le regarder et vous adresser à lui. Dès les premiers échanges, **il est recommandé de lui demander quelles sont les adaptations dont il a besoin.**

Suivant la méthode « Makaton » par exemple, vous pouvez associer la parole à l'usage de pictogrammes et de signes issus de la langue des signes française (LSF). Une personne porteuse d'autisme s'appuiera sur ces différents niveaux de langage simultanés pour mieux vous comprendre.

CLÉ N°5 Facilitez la compréhension des documents

Par **Laurent MATILLAT**,
directeur du Centre National d'Information sur la Surdité

L'usage d'un grand écran avec un logiciel de sous-titrage en temps réel permet aux personnes sourdes et malentendantes de visualiser les contenus des documents réglementaires (compromis de vente...) et les commentaires des personnes présentes. L'utilisation d'un logiciel de synthèse vocal permet, lui, l'écoute des textes par les personnes aveugles et malvoyantes.

Pensez-y, ces aménagements sont utiles à beaucoup de vos clients : personnes âgées, en difficulté avec le français... **Notre plateforme « Surdi Info Service » vous répond au 0 812 040 040.**

CLÉ N°7 Restez en veille sur l'actualité du handicap

Par **Delphine DANNECKER**,
directrice communication et mécénat de la Fondation OVE

La place des personnes handicapées évolue chaque jour sur la base de l'égalité des droits. Scolarité, emploi, habitat, culture, sport... Elles revendiquent d'être aidées et accompagnées de manière personnalisée sur les lieux de la vie dite ordinaire. **C'est « l'inclusion ».**

Le handicap est un sujet politique et de société. Pour vous tenir informé :
• www.handicap.fr, média d'information spécialisée
• **Vivre FM 93.9 (Ile-de-France), 105.8 (Grand Lyon) et www.vivrefm.com : la radio de toutes les différences.**

CLÉ N°6 Sécurisez l'expression des volontés et du consentement

Par **Kamel BEN RAHMA**,
directeur des affaires juridiques de la Fondation OVE

Le soutien institutionnel du notaire s'exerce dans les deux sens : positif pour l'accès aux droits et préférences, négatif pour éviter les abus et les mauvaises influences.

Le processus d'accompagnement pour « l'exercice de la capacité juridique » est adapté à vos clients en situation de handicap : informer, conseiller la personne sur les opportunités et les conséquences des transactions, s'assurer de son consentement éclairé. Laissez le temps nécessaire à votre client pour s'exprimer, en allant contre la tentation de finir ses phrases.



→ 3 chiffres à retenir

12 millions de français touchés par un handicap (INSEE, 2016)

800 000 majeurs en France sous tutelle ou curatelle (France Tutelle, 2019)

11 millions de proches aidants (Association Française des Aidants, 2017)

Handicap, que dit la loi ?



« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs

fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant »

Art. 2 de la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Les différents types de handicaps

- ▶ **Le handicap moteur** Ensemble des troubles entraînant une atteinte partielle ou totale de la motricité, en particulier des bras et des jambes (paraplégie, tétraplégie...)
- ▶ **Les handicaps sensoriels** Difficultés liées à l'altération des sens dont, notamment, le handicap visuel (personnes aveugles ou malvoyantes) et auditif (personnes sourdes ou malentendantes).
- ▶ **Le handicap mental (déficience intellectuelle)** Altération des fonctions mentales entraînant notamment des difficultés de compréhension et un retard dans les apprentissages.
- ▶ **Le handicap psychique** Dysfonctionnements de la personnalité liés à des troubles ou une maladie psychique tels que la dépression, les addictions, la schizophrénie...
- ▶ **L'autisme et les troubles envahissants du développement** Développement anormal ou déficient entraînant des difficultés importantes dans la communication et les interactions sociales.
- ▶ **Les maladies chroniques invalidantes** Maladies souvent génétiques, telles que la maladie d'Alzheimer, la sclérose en plaques, les myopathies... entraînant diverses déficiences (cognitives, motrices...) avec un caractère évolutif.
- ▶ **Le polyhandicap** Handicap à expression multiple dans lequel une déficience mentale sévère et une déficience motrice sont associées entraînant une dépendance extrême.

Ce livret vous est offert par la Fondation OVE

Créée par Yves FARGE en 1945, la Fondation OVE accompagne 5 800 personnes en situation de handicap ou de fragilité via ses 110 établissements et services médico-sociaux en France.

Reconnue d'utilité publique depuis 2013, La Fondation OVE est éligible à recevoir les legs et donations. Aidez-nous à faire connaître nos missions auprès de vos clients et améliorer ainsi l'avenir des personnes en situation de handicap vivant sur votre territoire.

VOTRE CONTACT

Christophe BOUGNOT, responsable legs et mécénat

06 26 65 22 33 - christophe.bougnot@fondation-ove.fr



Fondation abritante reconnue d'utilité publique
Établissements et services sociaux et médico-sociaux,
accueil d'urgence, handicap, dépendance, répit

Demain sera inclusif

